

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 9 avril 2019

Le neuf avril deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Sylvie DOUCET, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE, Myriam ROUILLARD, Eric TABARINO, Murielle LAVIGNE-MARINELLI, Henri FERRO, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, Axel TROTIGNON, Alexandre DAVAL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique VAUDELLE donne pouvoir à Yves MARIE

Antony DOUEZY donne pouvoir à Sylvie DOUCET

Lionel GUYOMARD donne pouvoir à Henri FERRO

Absents excusés :

Adrienne PETIT, Julie LECOMTE, Nathalie BIETRY, Elodie GRYGULA et David BOURGEOIS.

Absente :

Peggy GUILLER

Le Maire nomme Bruno ALAMICHEL secrétaire de séance.

Préambule

Le Maire confirme la demande de démission de Julie LECOMTE auprès de la Préfecture en date du 24 mars 2019. Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse de Madame la Préfète. Dans l'attente, Julie LECOMTE est toujours membre du Conseil Municipal.

Approbation de l'additif à l'ordre du jour de la séance

Après lecture par les membres du Conseil, l'additif est adopté à l'unanimité des membres présents

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2019

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

I / INFORMATIONS

Commissions municipales :

- Compte rendu de la Commission des Finances du 26 mars ;

Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :

- Compte rendu du Conseil Communautaire du 14 mars ;
- Comptes rendus des séances du Bureau des 28 février et 7 mars.

Divers :

- Comptes rendus des réunions de chantier des 19 et 26 mars et du 2 avril, concernant la viabilisation du lotissement de la croix Saint Hubert ;
- Compte rendu de la séance du SIVOS du 18 mars ;
- Procès-verbal sommaire de la séance du Conseil d'administration du CCAS du 3 avril ;
- Bilan 2018 du CCAS.
- Compte rendu de la réunion du SCOT du 13 mars.

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.

Aucune observation n'est formulée.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
31/01/2019	MAITRE RENARD	HENON EXECUTEUR TESTAMENTAIRE	LES DIGUES/LES EClOUETS BAGLAINVAL/21 GRANDE RUE DE BAGLAINVAL	AI 219/54/55/99/92/100/253/199	17870 m ²	NON EXERCE LE 31/01/2019
11/02/2019	MAITRE COSSON	DESMET	RUE DE LA HERSE/8 RUE DU MARCHÉ AU BLE	AC 413/415/766	569 m ²	NON EXERCE LE 11/02/2019
14/02/2019	MAITRE LABBE	LEMAIRE	19 RUE DES SAULES	AD 419/ZK 696	527 m ²	NON EXERCE LE 14/02/2019
14/02/2019	MAITRE LABBE	DE SAINT PASTOU DE BONREPEAUX	IMPASSE DE LA GRANDE COUR/LES BESSIERES	266 B 342/343	614 m ²	NON EXERCE LE 22/01/2019
18/02/2019	MAITRE MUNOZ	JUMEAU	6 ROUTE DE TALVOISIN	AB 251/253	279 m ²	NON EXERCE LE 25/02/2019
05/03/2019	MAITRE HERINGER RAMEAUX	LARIGNON	2 RUE DU CROC SALE	AC 458	45m ²	NON EXERCE LE 05/03/2019

Pierre COUTURIER constate que la maison faisant l'angle avec la rue de la Herse et la rue du marché au blé, est vendue. L'arrêt de la construction a plus de 20 ans. Eric TABARINO précise la qualité de cette construction. Le Maire précise qu'il y est prévu une activité type accueil d'enfants de maternel.

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
CHAUVET	Taille Haie sur perche	Espaces verts	687.50	825.00	INV
AUVISYS	Boitiers borne 4 voies lumières	Salle polyvalente	527.48	632.98	INV
EIFFAGE ENERGIE	Sonde ionisation + électrode chaudière	Dojo	782.19	938.63	INV
EIFFAGE ENERGIE	Boitier électronique + groupe moto-ventilateur	Gymnase	1 291.69	1 550.03	INV
ADH	14-17 juin - Sonorisation	Festivoise	546.70	656.04	FCT
LES BROUTEURS DU PERCHE	Eco-pâturage sur sites	CTM et Tour	1 640.00		FCT
CL&2D	Achat livres	Bibliothèque	860.67	908.01	FCT
JL PROPLETE	Nettoyage vitres	Ecole Primaire + CTR Maternel + Bibliothèque	1 095.00	1 314.00	FCT
SODEM	Granules à bois - Chaudière	CTM	2 581.80	2 839.98	FCT

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

3. Attribution de marché

Dossier suivi par Véronique VAUDELLE et Sophie GOUMAZ

Comme suite à la consultation menée pour la réhabilitation de l'aire de jeux de la ruelle des Mares (Lot n° 1 : 4 offres) et la rénovation de l'aire de jeux du parc des Oseraies (Lot n° 2 : 4 offres), le marché a été attribué comme suit :

- Lot n° 1 attribué à HUSSON INTERNATIONAL pour un montant de 31 350,02 € HT ;
- Lot n° 2 attribué à SAS ELASTISOL pour un montant de 12 914,20 € HT.

4. Location d'un local commercial

Le Maire a signé un bail de location du local de 1 050 m² à proximité du Centre Technique Municipal au profit de la société AXIONE pour le stockage de matériels, dont des tourets de câble, pour le déploiement de la fibre optique. Ce contrat est consenti pour 20 mois du 15 avril 2019 au 31 décembre 2020 pour un montant de 2 205 €/mois plus la quote-part des impôts fonciers.

Jack PROUTHEAU précise que la société effectuera, à ses frais, quelques travaux notamment l'agrandissement de l'accès au local côté route de Rambouillet.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. Suppression d'un poste – Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Compte tenu de la nomination, le 1^{er} mars 2019, d'un agent technique au grade d'agent de Maîtrise dans le cadre de la promotion interne, il convient de supprimer son poste d'origine actuellement vacant.

Les CT/CHSCT, réuni le 28 mars 2019, a donné un avis favorable à sa suppression.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil se prononce favorablement pour la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et pour adopter conformément, la modification du tableau des effectifs.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Situation actuelle (depuis le 01/03/2019)			Situation future (à compter du 09/04/2019)		
Grades	Postes		Grades	Postes	
	Existants	Pourvus		Existants	Pourvus
<i><u>Filière Administrative</u></i>			<i><u>Filière Administrative</u></i>		
Attaché principal	1	1	Attaché principal	1	1
Attaché	0	0	Attaché	0	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0	Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0
Rédacteur	0	0	Rédacteur	0	0
Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Adj adm Principal 2 ^e cl	0	0	Adj adm Principal 2 ^e cl	0	0
Adj adm	3	3	Adj adm	3	3
<i><u>Filière technique</u></i>			<i><u>Filière technique</u></i>		
Technicien principal 2 ^e cl	0	0	Technicien principal 2 ^e cl	0	0
Technicien	1	0	Technicien	1	0
Agent de maîtrise princ	1	1	Agent de maîtrise princ	1	1
Agent de maîtrise	2	2	Agent de maîtrise	2	2
Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	2	2	Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	2	2
Adj tech Principal 2 ^e cl	7	6	Adj tech Principal 2 ^e cl	6	6
Adj tech	7	6	Adj tech	7	7
<i><u>Filière Animation</u></i>			<i><u>Filière Animation</u></i>		
Animateur	0	0	Animateur	0	0
Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Adj anim Principal 2 ^e cl	3	3	Adj anim Principal 2 ^e cl	3	3
Adj anim	6	5	Adj anim	6	5
<i><u>Filière Culturelle</u></i>			<i><u>Filière Culturelle</u></i>		
Assistant Conserv Pat	1	1	Assistant Conserv Pat	1	1
Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	0	0	Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	0	0
Adj Patri Principal 2 ^e cl	2	2	Adj Patri Principal 2 ^e cl	2	2
Adj Patrimoine	0	0	Adj Patrimoine	0	0
<i><u>Filière Police</u></i>			<i><u>Filière Police</u></i>		
Chef de service PM	0	0	Chef de service PM	0	0
Brigadier-Chef Principal	2	2	Brigadier-Chef Principal	2	1
Brigadier	0	0	Brigadier	0	0

Catégorie A : 1
Catégorie B : 3 dont 1 poste vacant à pourvoir
Catégorie C : 36 dont 2 postes vacants
2. 40 postes existants dont 37 pourvus

Suppression à prévoir :

- Agent de maîtrise principal (après la nomination au grade de technicien en juin 2019)
- Brigadier-Chef Principal (suite à retraite à compter du 1^{er} avril 2019)

Vacant : Adjoint d'animation à TC (mise en disponibilité à compter du 1^{er} août 2018)

2. Avenant n° 1 de mise à disposition à la CCPEIDF du service d'ALSH extrascolaire de la Commune

Depuis 2011, le service d'accueil de loisirs extrascolaire est une compétence communautaire. En conséquence, les moyens inhérents, humains et matériels, sont mis à disposition de la CCPEIDF.

Une convention précise les modalités, notamment la quote-part de travail des agents, actuellement 40 % sur le périscolaire et 60 % sur l'extrascolaire. Compte tenu des évolutions des modes de travail de la Communauté de Communes, notamment administratif, il convient de revoir cette répartition pour les deux postes de direction (ALSH maternel et élémentaire), soit 55 % pour le périscolaire et 45 % pour l'extrascolaire. Le reste des équipes d'animation garde la répartition initiale.

Selon la délibération prise par la CCPEIDF, ces nouvelles dispositions pourraient entrer en vigueur dès le mois de mai 2019.

Le Maire évoque l'opération de rationalisation de la Communauté de Communes, notamment quant à l'évolution des plages d'ouverture des centres d'accueil de la Commune (regroupement avec d'autres centres). Ce principe de mise à disposition d'une partie de l'activité d'accueil, fait figure d'exception au sein de la Communauté de Communes.

Le Maire constate que la tutelle de la CCPEIDF sur l'extrascolaire est mal vécue par les agents de la Commune. Il semble que la gestion et les besoins d'organisation prennent le pas sur le bien-être des agents et la qualité de service. Le Maire ne souhaite pas toutefois se précipiter sur d'éventuels changements dès lors qu'il pourrait y avoir des évolutions territoriales.

Bruno ALAMICHEL précise que le transfert de l'activité dans son entité globale engendrerait la perte de la maîtrise communale au profit de la gestion technocratique.

Pierre COUTUTIER interroge sur le choix fait par les autres communes. Globalement, le transfert s'est fait en bloc.

Le Maire évoque la question de l'attribution de compensation. La Commune serait nécessairement financièrement pénalisée si elle récupérait l'extrascolaire puisque l'attribution de compensation est figée.

Les CT/CHSCT, réuni le 28 mars 2019, a donné un avis favorable au projet d'avenant.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service d'accueil extrascolaire de la Commune à la CCPEIDF.*

3. Demande de subvention au titre de la DSIL 2019 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) **Travaux d'isolation et de mise aux normes de la salle polyvalente**

En complément des subventions sollicitées en séance du 5 février 2019 pour les travaux de la salle polyvalente, la Commune a la possibilité de déposer un dossier au titre de la DSIL sur les volets rénovation thermique, transition énergétique et mise aux normes du bâtiment.

Comme suite à la Commission Finances/Travaux du 15 février 2019, le maître d'œuvre de la Commune doit retravailler son avant-projet pour proposer une solution de travaux n'excédant pas 1 000 000 € HT. Dans ce cadre, les travaux de mise aux normes demeurent obligatoires et les lots liés à l'isolation du bâtiment seront prioritaires. D'après la première estimation, cette part de travaux

s'élève à 942 257 € HT (917 157 € liés à l'isolation/chauffage et 25 100 € aux normes). Le Maire propose de retenir ce montant pour la demande de subvention.

Christian LAPEYRE constate qu'il n'est pas question de refroidissement : système de chauffage réversible. Le Maire répond que cela dépendra de la solution technique finalement retenue. Le montant est toutefois pris en compte dans l'estimation même si seules les dépenses éligibles ne seront retenues pour l'attribution de la subvention.

Bruno ALAMICHEL explique que cela concerne la demande de subvention et non la relation Maître d'ouvrage/Maître d'œuvre pour la définition du programme de travaux.

Plan de financement :

TRAVAUX D'ISOLATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA SALLE POLYVALENTE	
montant estimé de l'investissement (travaux + missions connexes)	1 019 993,00 €
Commune	522 894,00 €
Etat (DSIL)	203 999,00 €
Etat (DETR)	90 000,00 €
Région (CRST)	150 000,00 €
Département (FDI) :	30 000,00 €
Energie Eure-et-Loir	23 100,00 €
financement :	48,74%

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal confirme le programme de travaux et l'enveloppe budgétaire, valide le plan de financement et autorise le Maire à solliciter de l'Etat au titre de la **DSIL 2019**, pour les travaux d'isolation et de mise aux normes de la salle polyvalente et de ses dépenses connexes, **une subvention de 203 999 €** correspondant à 20 % d'un montant de 1 019 993 € HT.

4. Budgets Primitifs 2019

Vote des budgets prévisionnels Commune, Eau potable et Assainissement

Pour chaque budget, il y a lieu de reprendre et délibérer sur la reprise des résultats 2018.

Les budgets primitifs ont été étudiés et validés par la Commission des Finances du 26 mars.

Les documents budgétaires sont joints à l'ordre du jour.

BUDGET COMMUNE

Reprise des résultats :

L'excédent total de fonctionnement 2018 :

→ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2018 de la manière suivante :

Désignation	Articles	Montant
Excédent de fonctionnement 2018 reporté	R 002	332 903.68
Déficit d'investissement 2018 reporté	D 001	247 392.95
RAR 2018 Dépenses d'investissement		127 361.43
RAR 2018 Recettes d'investissement		20 458.00
Excédent de fonctionnement 2018 capitalisé	R 1068	354 296.38

Vote des taxes directes locales

<i>Taxes directes locales</i>	<i>Taux votés en 2018</i>	<i>Proposition 2019</i>	<i>Produit fiscal</i>
d'habitation	12,06 %	12,06 %	437 899.00
foncière (bâti)	25,93 %	25,93 %	795 532.00
foncière (non bâti)	35,40 %	35,40 %	38 728.00
professionnelle – CFE (depuis 2011)	/	/	

Taux inchangés depuis 2011.

Pour rappel, suite à la fusion des Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2017, les 8.88 % de la part départementale normalement attribués à la commune sont dorénavant transférés à l'EPCI dont nous dépendons. L'EPCI rembourse la commune (à hauteur de 310 568 € en 2017) sous forme de compensations. Il est donc nécessaire de voter un taux de 12.06 % pour qu'il n'y ait pas d'impact sur l'imposition des administrés.

Le Maire rappelle le principe de ne pas faire varier les taux de fiscalité.

Il est constaté une augmentation d'environ 20 000 € du produit de la fiscalité par rapport à 2018.

Eric TABARINO se renseigne sur l'exonération complète annoncée pour 2019 et l'incidence sur les recettes communales. Le Maire informe que l'état 1259 ne présente pas de différence avec l'année précédente. Ainsi la recette est équivalente que la contribution provienne des administrés ou de l'Etat.

Pierre COUTURIER rappelle que les exonérations ont déjà débuté en 2018.

L'augmentation de 20 000 € confirme que les bases fiscales progressent avec l'évolution de la Commune, ce qui est rassurant.

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil adopte la proposition de maintenir les taux et les fixe pour 2019 de la manière suivante :*

<i>Taxes directes locales</i>	<i>Taux votés en 2019</i>
<i>d'habitation</i>	<i>12,06 %</i>
<i>foncière (bâti)</i>	<i>25,93 %</i>
<i>foncière (non bâti)</i>	<i>35,40 %</i>

Subventions associatives et scolaires

ASSOCIATIONS	Rappel des subventions octroyées en 2018	Montant demandé pour 2019	Montant proposé pour 2019
AAMDGE - Association des Assistantes Maternelles de GALLARDON et de ses environs	1 100	1 300	1 100
ADSBICA-Don du sang	30	30	50
AAPPMA Auneau-Gallardon (Pêche)	150	150	150
ACPG-CTAM			200
Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre	200		
Archers de la Tour	400	400	400
Arts loisirs et création		100	0
Basket	3 800	4 000	3 800
Chasse de Montlouet		450	0
Club de l'amitié	750	750	750
Col-Bag	150	500	200
Collège (association sportive)	500	500	500
Comité de Jumelage	200	200	200
Espace Libre - musique	15 300	16 000	15 300
Etat d'âme	1 000	2000	500
FNACA	300	300	300
Football	12 500	16 000	12 500
Gallardon Gym	1 800	1 800	1 800
Judo	2 300	3 100	2 300
La Plume de Gallardon	500	800	500
Les Tournesols	750	800	750
Pétanque	300	400	300
Prévention Routière	Repas + 100		Repas + 100
Taekwondo	1800	1800	1 800

Recettes de fonctionnement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
002	Résultat de fonctionnement reporté	332 903.38	18	0	0
013	Atténuation des charges	18 000.00	18	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	80 629.00	18	0	0
70	Produits des services, domaine, vente	181 876.78	18	0	0
73	Impôts et taxes	2 449 126.00	18	0	0
74	Dotations, subventions et participations	715 121.08	18	0	0
75	Autres produits de gestion courante	24 700.00	18	0	0
76	Produits financiers	7.00	18	0	0
77	Produits exceptionnels	2 000.00	18	0	0
		3 804 363.54			

Dépenses de fonctionnement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
011	Charges à caractère général	642 450.00	18	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 393 900.00	18	0	0
014	Atténuations de produits	0	18	0	0
022	Dépenses imprévues	15 000.00	18	0	0
023	Virement à la section d'investissement	571 522.09	18	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	96 601.84	18	0	0
65	Autres charges de gestion courante	1 044 000.21	17	0	1
66	Charges financières	28 239.40	18	0	0
67	Charges exceptionnelles	12 650.00	18	0	0
		3 804 363.54			

Recettes d'investissement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	571 522.09	18	0	0
024	Produits des cessions	12 800.00	18	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	96 601.84	18	0	0
10	Dotations, Fonds divers et réserve	420 854.96	18	0	0
13	Subventions d'investissement	414 174.00	18	0	0
16	Emprunt	960 000.00	18	0	0
		2 475 952.89			

Dépenses d'investissement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	247 392.95	18	0	0
020	Dépenses imprévues	8 552.37	18	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	80 629.00	18	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	156 904.27	18	0	0
20	Immobilisations incorporelles	19 880.00	18	0	0
21	Immobilisations corporelles	630 716.43	18	0	0
23	Immobilisations en cours	1 331 877.87	18	0	0
		2 475 952.89			

Il faut noter qu'Alexandre DAVAL vote contre le chapitre 65 en dépenses de fonctionnement compte tenu de son désaccord sur le mode d'attribution des subventions aux associations.

BUDGET EAU POTABLE

Il s'agit probablement du dernier vote de ce budget et également de l'assainissement dans un contexte de transfert de compétence en 2020 à la Communauté de Communes.

Reprise des résultats :

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2018 de la manière suivante :*

Désignation	Articles	Montant
Excédent de fonctionnement 2018 reporté	R 002	0
Excédent d'investissement 2018 reporté	R 001	24266.28
Excédent de fonctionnement 2018 capitalisé	R 1068	82 483.53
RAR 2018 Dépenses d'investissement		21 528.00

La Commune reste dans l'attente des informations concernant l'intégration de l'actif et ses possibles amortissements suite à la dissolution du SIEBG. Une décision modificative ultérieure sera donc nécessaire.

Le Maire liste l'ensemble des montants par chapitre.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap 70 : 100 000 €. On devrait percevoir un peu plus.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le changement de canalisation du Bout d'A Haut est intégré.

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil adopte la section fonctionnement et investissement du budget primitif Eau Potable 2019 comme suit :*

Recettes de fonctionnement			Vote		
Chap.	Nature	Montant	POUR	ABST	CONTRE
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	18	0	0
042	OP d'ordre Transfert entre section	4 980.52	18	0	0
70	Vente de produits fabriqués, prestations de sces	100 000.00	18	0	0
		104 980.52			

Dépenses de fonctionnement			Vote		
Chap.	Nature	Montant	POUR	ABST	CONTRE
011	Charges à caractère général	18 197 48	18	0	0
022	Dépenses imprévues	1 301.48	18	0	0
023	Virement à la section INV	32 026.00	18	0	0
042	OP d'ordre de transfert entre section	46 102.51	18	0	0
66	Charges financières	7 353.05	18	0	0
		104 980.52			

Recettes d'investissement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
001	Résultat d'investissement reporté	24 266.28	18	0	0
021	Virement de la section FCT	32 026.00	18	0	0
040	OP d'ordre de transfert entre section	46 102.51	18	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	115 591.99	18	0	0
		217 986.78			

Dépenses d'investissement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
040	OP transfert entre section	4 980.52	18	0	0
16	Emprunts et dettes assimilés	27 323.53	18	0	0
21	Immobilisations corporelles	31 528.00	18	0	0
23	Immobilisations en cours	154 154.73	18	0	0
		217 986.78			

BUDGET ASSAINISSEMENT

L'autofinancement est conséquent.

Reprise des résultats :

Pas de déficit à couvrir

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2018 de la manière suivante :*

Désignation	Articles	Montant
Excédent de fonctionnement 2018 reporté	R 002	180 907.07
Excédent d'investissement 2018 reporté	R 001	281 673.78
Excédent de fonctionnement 2018 capitalisé	R 1068	0
RAR 2018 Dépenses d'investissement		133 387.61
RAR 2018 Recettes d'investissement		132 576.01

Le Maire liste l'ensemble des montants par chapitre.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap 4542 : Comptes de classe 4 (travaux d'assainissement chez les privés)

Aucune inquiétude dans la capacité à financer la dernière extension du réseau (Montlouet). C'est dans cette perspective que la redevance a pu être baissée.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Maire est satisfait concernant les travaux d'extension du réseau d'assainissement qui se conduisent dans les délais prévus. Il rappelle l'objectif de valider la dernière extension avant le transfert de compétence en 2020 :

- Travaux simultanés des deux tranches sur le secteur du Mesnil et de Baglainval
- Enchaînement direct sur Montlouet (Objectif : Envoi des ordres de service avant fin 2019).

Le transfert des deux budgets se fera dans de très bonnes conditions. Le principe de mise en place de conventions permettra à la Commune de piloter d'éventuels changements de canalisations.

Bruno ALAMICHEL regrette que les décideurs ne seront plus les élus de Gallardon.

→ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil adopte la section fonctionnement et investissement du budget primitif Assainissement 2019 comme suit :

Recettes de fonctionnement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
002	Résultat reporté	180 907.07	18	0	0
042	OP de transfert entre section	17 911.12	18	0	0
70	Produits des services, domaine, vente	175 000.00	18	0	0
		373 818.19			

Dépenses de fonctionnement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
011	Charges à caractère général	68 693.68	18	0	0
022	Dépenses imprévues	0	18	0	0
023	Virement à la section d'investissement	174 026.91	18	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	120 306.73	18	0	0
66	Charges financières	7 790.87	18	0	0
67	Charges exceptionnelles	3 000.00	18	0	0
		373 818.19			

Recettes d'investissement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
001	Résultat reporté	281 673.78	18	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	174 026.91	18	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	120 306.73	18	0	0
10	Dotations, Fonds divers et réserve	159 979.34	18	0	0
13	Subventions d'investissement	181 700.00	18	0	0
16	Emprunt	90 850.00	18	0	0
4582	Raccordement EU particuliers - Baglainval	132 576.01	18	0	0
		1 141 112.77			

Dépenses d'investissement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
001	Déficit N-1	0	18	0	0
020	Dépenses imprévues	0	18	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	17 911.12	18	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	39 683.92	18	0	0
21	Immobilisations corporelles	50 130.12	18	0	0
23	Immobilisations en cours	953 361.05	18	0	0
4581	Raccordement EU particuliers - Baglainval	80 026.56	18	0	0
		1 141 112.77			

5. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
STORES-DISCOUNT	Stores	Bibliothèque	344.52	413.42	INV

→ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil affecte en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau.

6. Plan d'adressage du lotissement de la « Croix Saint Hubert »



Les travaux de viabilisation du lotissement sont bien avancés. Les réseaux d'eau potable et d'assainissement sont finalisés. La pose des coffrets Grdf et Erdf est réalisée.

Pour les services d'Enedis et d'Orange, le lotisseur demande à la Commune le plan d'adressage (nom des rues et numéros) dans les meilleurs délais.

Concernant les noms des rues :

- les lots 1 et 2 ouvrent vers la ruelle Peureuse
- les lots 24 à 26 ouvrent vers la ruelle des Mares
- le reste des lots ouvrent vers une rue à nommer. Le thème de noms retenus pour le lotissement de la ruelle des Mares est peut-être une piste à explorer pour avoir une cohérence.

Concernant la numérotation :

Il est d'usage de porter, en venant de l'église, les nombres impairs sur la gauche en entrant dans la rue tout en tenant compte du sens de circulation.

Sur ce principe :

- les lots 1 et 2 seront respectivement numérotés 1 et 3
- les lots 24 à 26 seront respectivement numérotés 1, 3 et 5
- les lots 12 à 23 seront numérotés impairs
- les lots 3 à 11 + la résidence d'habitats sociaux seront numérotés pairs.

Le domaine privé deviendra à terme public (voirie).

Le Maire propose de garder les noms actuels pour les portions d'entrée (ruelle Peureuse) et de sortie (ruelle des Mares).

Il propose ensuite une liste de noms pour la voirie centrale du lotissement et demande à chacun des élus leurs propositions. Cette liste ainsi complétée et proposée au vote de l'assemblée.

Procédant par élimination des propositions remportant le moins de suffrages, c'est la rue des Genêts qui est retenues après trois tours.

→ Après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal valide le plan d'adressage (noms des rues et numéros) du lotissement de la « croix Saint Hubert » de la manière suivante :

<i>LOT</i>	<i>Adressage</i>
<i>1</i>	<i>1, ruelle Peureuse</i>
<i>2</i>	<i>3, ruelle Peureuse</i>
<i>3</i>	<i>2, rue des Genêts</i>
<i>4</i>	<i>4, rue des Genêts</i>
<i>5</i>	<i>6, rue des Genêts</i>
<i>6</i>	<i>8, rue des Genêts</i>
<i>7</i>	<i>10, rue des Genêts</i>
<i>8</i>	<i>12, rue des Genêts</i>
<i>9</i>	<i>14, rue des Genêts</i>
<i>10</i>	<i>16, rue des Genêts</i>
<i>11</i>	<i>18, rue des Genêts</i>
<i>A</i>	<i>20, rue des Genêts + lettre/habitation</i>
<i>12</i>	<i>23, rue des Genêts</i>
<i>13</i>	<i>21, rue des Genêts</i>
<i>14</i>	<i>19, rue des Genêts</i>
<i>15</i>	<i>17, rue des Genêts</i>
<i>16</i>	<i>15, rue des Genêts</i>
<i>17</i>	<i>13, rue des Genêts</i>
<i>18</i>	<i>11, rue des Genêts</i>
<i>19</i>	<i>9, rue des Genêts</i>
<i>20</i>	<i>7, rue des Genêts</i>
<i>21</i>	<i>5, rue des Genêts</i>
<i>22</i>	<i>3, rue des Genêts</i>
<i>23</i>	<i>1, rue des Genêts</i>
<i>24</i>	<i>1, ruelle des Mares</i>
<i>25</i>	<i>3, ruelle des Mares</i>
<i>26</i>	<i>5, ruelle des Mares</i>

Pierre COUTURIER signale qu'il existe des sorties par l'arrière de l'actuel lotissement de la ruelle des Mares, donnant donc sur la ruelle des Mares. Il est convenu qu'à l'exception de la portion pour le futur lotissement, cette ruelle reste piétonnière. Il n'est donc pas prévu de possibilité par l'arrière pour un éventuel accès de véhicules.

7. Demande de subvention à la Région dans le cadre du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale)
Réhabilitation de l'aire de jeux de la ruelle des Mares et Rénovation de l'aire de jeux du parc des Oseraies

Comme suite à la consultation menée pour la réhabilitation de l'aire de jeux de la ruelle des Mares (Lot n° 1 : 4 offres) et la rénovation de l'aire de jeux du parc des Oseraies (Lot n° 2 : 4 offres), le marché a été attribué comme suit :

- Lot n° 1 attribué à HUSSON INTERNATIONAL pour un montant de 31 350,02 € HT ;
- Lot n° 2 attribué à SAS ELASTISOL pour un montant de 12 914,20 € HT.

La Commune a d'ores et déjà entamé les démarches auprès de la CCPEIDF et de la Région (note d'intention, recours à un paysagiste concepteur, ...) pour se positionner favorablement sur notre demande de financement. Il convient de finaliser notre dossier par la délibération de demande de subvention.

Sophie GOUMAZ précise que les travaux (8 à 10 jours) seront effectués mi-mai pour le parc des Oseraies et début juin pour le lotissement de la ruelle des Mares.

Plan de financement :

AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS	
Réhabilitation Aire de Jeux ruelle des Mares -Rénovation de l'aire de jeux du Parc des Oseraies	
montant de l'investissement	44 264,22 €
Commune	17 705,69 €
Région (CRST) : 30 %	13 279,27 €
Département (FDI) : 30 %	13 279,27 €

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter de la Région au titre du CRST dans la rubrique Aménagement d'espaces publics, **une subvention de 13 279 €** correspondant à 30 % d'un montant total de travaux de 44 264 € HT concernant la réhabilitation de l'aire de jeux du lotissement de la ruelle des Mares et la rénovation de l'aire de jeux du parc des Oseraies.*

IV / QUESTIONS DIVERSES

Demandes administratives sur internet

Axel TROTIGNON se renseigne sur les dispositifs prévus par la Commune pour aider les administrés dans leurs démarches administratives dématérialisées.

Le Maire informe de l'initiative du « bus numérique » qui s'est tenue sur la Commune. Un partenariat coopératif s'est conclu entre la CARSAT Centre Val de Loire, la MDA et le CCAS de la Commune pour offrir, un service de proximité accessible aux seniors isolés à bord du « Bus Numérique » spécialement aménagé à leur attention.

Le « Bus Numérique a pour vocation d'accompagner les seniors-retraités dans leurs apprentissages au numérique pour développer et favoriser, dans le cadre du « Bien Vieillir », le lien social et ainsi, pour les Institutions d'être au plus près de leurs ressortissants.

Eric TABARINO évoque « l'offre rebond » de la CARSAT. Il s'agit de s'adapter aux besoins avec des formations régulières.

L'accès au numérique peut être une difficulté sociale. Le Maire invite les administrés à se rendre au CCAS.

Un accès internet est également proposé à la bibliothèque.

Opération « Voisins Vigilants »

Axel se renseigne sur la mise en place de ce dispositif.

Le Maire rappelle que sur le sujet de la « participation citoyenne » proposée par la Gendarmerie, une réunion a été menée par la Gendarmerie à la salle polyvalente et que seuls deux élus et deux administrés y ont participé.

Le Maire rappelle la mise en place de la PSQ (Police de Sécurité du Quotidien) : les Gendarmes font une permanence tous les samedis matins dans les locaux de la Maison des Services Sociaux de Gallardon. Ils vont également à la rencontre des habitants pour dialoguer. Ce moment de proximité est apprécié.

Christian LAPEYRE regrette que les informations sur les interventions de gendarmerie sur la Commune ne soient pas relayées. Ainsi, les rumeurs se propagent et on entend tout et n'importe quoi. Le Maire répond qu'il n'a pas toutes les informations et quoiqu'il en soit, il appartient aux services de gendarmerie de décider des éléments de communication. Sur le fait divers récent la presse a donné les informations nécessaires.

Maintenance du réseau d'assainissement

Jack PROUTHEAU fait part du problème de surcharge du réseau pendant le week-end et son impossibilité de joindre le service d'urgence de notre prestataire, la société SEA. Il faudra régler cette anomalie.

Réparation fil électrique

Axel TROTIGNON informe qu'ENEDIS est venu réparer le fil électrique qui a été endommagé à Montlouet. Il remercie François Vannier de son action.

Pierre COUTURIER et Christian LAPEYRE signalent que d'autres secteurs méritent également des interventions. Il faut faire remonter les problèmes en Mairie afin que l'on puisse les relayer à notre interlocuteur ENEDIS.

Réfection de la voirie rue de Maintenon

Christian LAPEYRE a pu constater que les réfections effectuées ne sont pas satisfaisantes. Tous les élus qui ont également emprunté cette rue, sont du même avis. L'interlocuteur de la Commune au Conseil Départemental sera contacté sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 22h50.

 Le Maire
Yves MARIE